



Besançon, le 8 décembre 2017

**Adhésion du Val de Morteau :  
le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté s'élargit**

**La Communauté de communes du Val de Morteau (CCVM) rejoint le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Depuis sa création en 2012, le Pôle Métropolitain comptait cinq agglomérations : Besançon, Dole, Vesoul, Lons-le-Saunier et Pontarlier. Avec l'entrée du Val de Morteau, le Pôle renforce sa capacité de coopération avec la Suisse. Réseau de six intercommunalités, il représente désormais un ensemble de 362 000 habitants et il entraîne dans son sillage « l'espace Centre Franche-Comté », un bassin de 700 000 habitants !**

L'adhésion de la Communauté de commune du Val de Morteau (CCVM) au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté a été discutée sur le début d'année 2017. Fin juin, les deux parties, CCVM et Pôle métropolitain, ont délibéré favorablement. Puis les autres intercommunalités membres du Pôle Métropolitain ont confirmé cette intégration. Finalement, le 13 novembre dernier, le Préfet du Doubs a pris un arrêté actant l'adhésion de la CCVM au Pôle Métropolitain.

**La gouvernance :**

Les représentants de la CCVM sont donc installés au sein de l'assemblée lors de la séance de Conseil métropolitain de ce vendredi 8 décembre :

**Titulaires** : M. Jean-Marie BINETRUY (Président de la CCVM), Mme Annie GENEVARD (Vice-Présidente Assemblée nationale, Députée du Doubs)

**Suppléants** : Dominique MOLLIER (Maire de Villers-le-Lac), M. Bruno TODESCHINI (Maire de Les Fins).

Le nouveau Bureau du Pôle Métropolitain réunit, aux côtés de son Président, Jean-Louis Fousseret (Président du Grand Besançon), des élus des six intercommunalités : Gabriel Baulieu (1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon), Jean-Marie Binetruy (Président Communauté de Communes du Val de Morteau), Alain Chrétien (Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul), Patrick Elvezi (Président de Lons Agglomération), Patrick Genre (Président du Grand Pontarlier) et Jean-Marie Sermier (Conseiller du Grand Dole, Député du Jura).

Plusieurs élus de la CCVM rejoindront les quatre groupes de travail du Pôle métropolitain. Parmi eux, les élus membres du Conseil Métropolitain cités ci-dessus mais aussi : Cédric Bôle, Maire de Morteau, 1<sup>er</sup> vice-président de la CCVM et Pierre Vaufrey Président Agglomération urbaine du Doubs (CCVM-Suisse).

## Les objectifs du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté :

Les groupes de travail visent à mettre en place des projets d'envergure métropolitaine, liant les intercommunalités membres. Leurs champs d'intervention sont vastes : développement économique, innovation, tourisme, culture, aménagement du territoire, transports...

Par sa stratégie territoriale et sa capacité à réunir plusieurs territoires sur des projets communs, le Pôle Métropolitain a déjà passé une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour assurer un rôle de relais dans la mise en œuvre de l'axe urbain des fonds européens (FEDER) pour la période 2014-2020.

Le Pôle Métropolitain a aussi pour objectif de peser pour renforcer la prise en compte et l'attractivité du Centre Franche-Comté. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), il a établi une prise de position commune. Elle a été transmise à la Région Bourgogne Franche-Comté. Une rencontre politique aura lieu le 21 décembre pour échanger avec le vice-président de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de ce dossier.

## Projets en cours :

Le Pôle Métropolitain a plusieurs projets en cours parmi lesquels :

- le développement d'un réseau d'espaces de travail partagés (ou *coworking*) à travers les différents territoires.
- la mise en œuvre d'un réseau d'écrans d'information touristique dynamique, qui permet de toucher les touristes en dehors des offices. Sur ce thème, des discussions ont été engagées avec l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté pour en assurer le cofinancement.
- le développement de circuits économiques de proximité (ex : aides aux entreprises pour qu'elles favorisent un approvisionnement de proximité...). Le Pôle Métropolitain permet aussi de prendre position sur des enjeux de transports ferroviaires et routiers à l'échelle Centre Franche-Comté et au-delà.

### Le pôle métropolitain : repères juridiques

Le *pôle métropolitain* est un outil de coopération entre plusieurs intercommunalités, à dominante urbaine. Institué par la loi du 16 décembre 2010 (réforme des collectivités territoriales), adapté par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), c'est un établissement public, un syndicat mixte, qui regroupe des intercommunalités à fiscalité propre, sans forcément une continuité géographique entre elles, d'où la notion de *réseau*. Le pôle métropolitain sert à fédérer les territoires pour améliorer leur attractivité et leur compétitivité et promouvoir un développement durable de l'espace de coopération.

Contact presse :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Florian PASQUALINI - Tél : 03 81 87 88 82 - e-mail : [florian.pasqualini@grandbesancon.fr](mailto:florian.pasqualini@grandbesancon.fr)